

[Text]

One clear use that could, would and should be made of the distinct society clause would be that the Government of Quebec, during a court case about jurisdiction over communication, would say that in addition to all the other arguments they have provided about why this should be a provincial jurisdiction, there is the further argument that Quebec is a distinct society, that distinct society is defined by it being constituted of English-speakers and French-speakers, and communication is an essential element in the promotion and preservation of that distinct society, linguistically defined. What is language if not communication? This is an additional reason why Quebec ought to be recognized as having jurisdiction over this field.

These jurisdictions are not attributed under the written Constitution, so to say this gives Quebec new powers is both right and wrong. It is an additional guide for the courts to use in their interpretation of the rest of the Constitution. I have no doubt that will result in the courts saying Quebec has certain jurisdictions that it might otherwise not have had.

**The Chairman:** Professor Crowley, thank you for your testimony. You have been insightful in offering the committee some of your experience and thoughts on this issue. You presented your testimony in three parts—what is good about the accord, what is wrong with it and what to do about it.

You provided the context of how the accord came about, politically, and you referred to the 1980 referendum in Quebec. You described the accord as being an “honourable compromise that enables the rest of Canada to make good on a moral commitment that was made during that referendum”. You went on to say that never again will Canada be able to get the signature of Quebec on a constitutional document for such reasonable demands. I do not think those were the exact words, but they were in that spirit. You went on to say that the advantages of the principles of the Meech Lake accord outweigh its blemishes. Those were not the exact words you used, but they convey the general idea.

On the weaknesses, you mentioned aboriginal rights as being a sin of omission. The admission of new provinces you saw as being too constraining. You identified the weakness of the spending power as probably the most important weakness. You identify that because you add to it the cumulative effect of the Free Trade Agreement and the impact on the capacity of the federal government to make regional economic programs. Also within the impact of the FTA would be the pressure to reduce the deficit to harmonize tax rates. Finally, you also add within that context pressure for Senate reform, which would create a new political obstacle to the creation of new programs. You later went on about what we should do, and I think you have described the real politics we are now facing.

[Translation]

Il est clair de la clause de la société distincte donnerait des arguments supplémentaires au gouvernement du Québec dans toute action en justice touchant la répartition des compétences en matière de télécommunications. Ainsi, il pourrait affirmer, en plus des autres arguments qu'il pourrait invoquer pour affirmer sa compétence, que le Québec est une société distincte, que ce qui le distingue, c'est justement ce mélange entre anglophones et francophones et que les communications sont précisément un outil essentiel lorsqu'il s'agit de promouvoir et de protéger cette société distincte et, plus particulièrement, la première langue de celle-ci. Qu'est-ce en effet que le langage, sinon de la communication? Ce serait une raison supplémentaire de reconnaître au Québec des compétences accrues dans ce domaine.

La répartition de ces compétences n'est pas prévue dans la Constitution, donc, ceux qui affirment que ce texte donne au Québec de nouveaux pouvoirs ont à la fois tort et raison. L'accord constitue, pour les tribunaux, un outil supplémentaire pour interpréter l'ensemble de la Constitution. Je pense que les tribunaux vont effectivement déclarer que le Québec possède certaines compétences, qui ne lui auraient pas autrement été reconnues.

**Le président:** Monsieur, je vous remercie de votre intervention. Nous sommes heureux d'avoir pu bénéficier de votre expérience et de votre réflexion. Vous avez présenté un exposé en trois parties—les points forts de l'accord, les points faibles et la manière d'y remédier.

Vous nous avez rappelé le contexte politique et la genèse de cet accord, et vous nous avez parlé, aussi, du référendum organisé au Québec en 1980. Pour vous, l'accord est un compromis «honorable qui permet aux autres régions du Canada de tenir l'engagement moral qui avait été souscrit au cours du référendum». Vous avez ajouté que pour le Canada l'occasion ne se présentera jamais d'obtenir que le Québec signe un texte constitutionnel si éminemment raisonnable. Ce ne sont pas nécessairement les termes exacts que vous avez utilisés, mais je ne pense trahir votre pensée en m'exprimant ainsi. Vous avez conclu que les principes sous-tendant l'Accord du lac Meech comportent plus d'avantages que d'inconvénients. Encore une fois, je ne cite pas vos termes exacts, mais plutôt le sens de ce que vous avez dit.

Vous avez cité, parmi les lacunes de l'accord, les droits des autochtones. Cela vous semble constituer une grave omission. Vous estimez que les dispositions touchant l'admission de nouvelles provinces sont trop restrictives. Pour vous, le principal défaut de l'accord est sa faiblesse relativement au pouvoir d'engager des dépenses. Cette faiblesse vous semble d'autant plus grave que vous y ajoutez les effets cumulatifs de l'Accord du libre-échange et de l'effet que cela peut avoir sur la possibilité, pour le gouvernement fédéral, d'instaurer des programmes économiques régionaux. Vous avez cité, parmi les effets de l'ALE, la nécessité probable de réduire le déficit afin de parvenir à une harmonisation des barèmes fiscaux. Enfin, vous avez évoqué les pressions en faveur d'une réforme du Sénat, ce qui créerait un obstacle politique supplémentaire à la mise en place de nouveaux programmes. Vous avez passé ensuite aux mesures qu'il conviendrait de prendre et vous nous avez exposé les réalités politiques auxquelles nous sommes confrontés.